

Compte rendu du Comité de Suivi du 17/09/08

Une réunion du Comité de Suivi s'est tenue hier après midi sous la présidence de Michel Cadot, Directeur de Cabinet ; elle avait été précédé d'une réunion en comité restreint le matin même pour étudier les stratégies vaccinales contre le sérotype 1 sur la base des informations disponibles.

La nouvelle malheureusement la plus importante nous a été communiqué juste avant la réunion : l'engagement de Fort Dodge en terme de capacité de livraison de doses avait été surévaluée de 4 millions de doses (ceci a d'ailleurs conduit au licenciement du Directeur Général de Fort Dodge France). Les chiffres annoncés pour septembre seraient au maximum de 900 000 doses bovines et 500 000 doses ovines et il serait possible d'espérer 2 millions de doses supplémentaires ovines entre la fin septembre et la fin octobre si une A.T.U. est délivrée au vaccin d'un des deux autres laboratoires producteurs. Mais ces chiffres mêmes doivent être pris avec prudence et sont en attente de confirmation. L'Etat n'est donc plus en mesure de proposer une stratégie de vaccination sérotype 1, la vaccination des animaux dans les départements entrant maintenant dans la zone "1+8" sera limitée au stock disponible. Le Ministre doit rencontrer dans la journée le Directeur Europe de Fort Dodge et le Directeur de Cabinet a insisté auprès de l'A.F.S.S.A. pour que les dossiers d'A.T.U. soient étudiés dans les meilleurs délais.

Dans cette situation sans précédent, le contrôle des mouvements d'animaux apparaît particulièrement important. Si nous avons affirmé la nécessité de mettre en oeuvre des protocoles dérogatoires stricts pour les sorties ou entrées dans les stations de testage, le Président de la F.N.G.D.S. a réaffirmé hier la nécessité d'un renforcement des contrôles sur les animaux détenus par des non professionnels. Le Directeur de Cabinet qui avait décidé d'attirer l'attention des préfets sur cette question a, en réponse, indiqué qu'il n'excluait pas des contrôles renforcés avec des sanctions pouvant aller jusqu'à l'abattage.

1/ Situation sanitaire et vaccination

Sérotype 8 : 14 306 cas dont 35% ovins, 63 % bovins, <1% caprins, <2% mixtes ou non précisé

Vaccination : 27,7 M de doses livrées pour les bovins (dont 2,7 broutards)

Vaccination : 10,2 M de doses petits ruminants

Les besoins complémentaires sont en cours de recensement pour la vaccination des catégories non encore vaccinées, avant le passage à la vaccination obligatoire prévue pour la campagne 2008-2009, pour laquelle l'Etat s'oriente vers un appel d'offre national.

Sérotype 1 : 1223 cas dont 37% ovins, 53 % bovins, <1% caprins, 9 % mixtes ou non précisé

NB : 3 foyers mixtes (1 et 8)

Vaccination : 4,5 M de doses livrées pour les bovins

Vaccination : 6,7 M de doses petits ruminants

Remarque : En ce qui concerne le Sommet de l'Élevage de Cournon, les animaux originaires de la zone 1-8 pourront s'y rendre soit valablement vaccinés, soit testés par PCR (après 14 jours de désinsectisation), dans les 7 jours précédant le Sommet. Il s'agit d'une décision prise par le Directeur de Cabinet en séance.

2/ Stratégie vaccination

Il apparaît donc que la stratégie vaccinale à l'encontre du sérotype 1, évoquée dans le courrier de Michel Cadot en date du 12 septembre (cf. message FCO n° 195) ne peut être conduite.

Dans l'immédiat, la prochaine livraison, prévue pour fin septembre, sera utilisée prioritairement dans les nouvelles zones réglementées 1-8 pour les broutards, les cheptels expérimentaux, les stations de testages, CIA, les foyers, et les animaux destinés à la vente en zone 8 française...

Pour la prochaine campagne, l'Etat prévoit une vaccination obligatoire 1 et 8 simultanément (selon disponibilité des doses dans le temps) sur l'ensemble du territoire national pour tous les animaux sauf ceux destinés à la boucherie. La profession a relayé la demande exprimée le matin même par le Président de la F.N.G.D.S. que le Ministère appuie la mise en place d'une tarification horaire lors des bipartites départementales.

3/ Aides financières

- Mortalités : l'aide complémentaire est reconduite de juillet à la mi-novembre 2008, en tenant compte d'une « franchise » sur les mortalités habituelles en élevage ; les demandes seraient d'environ 25 M€ de août 2007 à fin juin 2008.
- Aide au maintien des animaux et aides à l'engraissement : 6 M€ avaient été budgétés, la demande est de 8 m€ uniquement pour le volet de maintien des animaux ; un stabilisateur devrait être appliqué.
- Prise en charge des coûts vaccinaux : pour la prochaine campagne, l'Etat a demandé la prise en charge du coût des 2 vaccins à l'Union européenne.

4/ Surveillance sentinelle

Voir note de service